

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Trois, le 1^{er} février,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 26 janvier,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Françoise TOULOUSE, Corinne LEFEBVRE, Marie-Hélène MARLIER,
Aline SZYMCZAK, Nasera BENSLIMANE, et Messieurs Éric GADENNE, David
PENETTICOBRA, absents excusés.
Madame Maryline KUCHARSKI est élue secrétaire de séance.

Objet : Vente de la parcelle cadastrée AB 777 – rue Becquaert

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire, expose que la commune de
LOISON-SOUS-LENS est propriétaire de la parcelle AB 741 d'une contenance de
19a91ca sur laquelle le parking de la résidence Bernard BARBERY a été réalisé.

Qu'une bande de terrain herbeuse de 3 mètres de large de cette parcelle se trouve entre
deux propriétés.

Considérant que la Municipalité n'a pas d'intérêt particulier à conserver cette bande de
terrain dans son patrimoine, Monsieur et Madame MANTEL, demeurant au 29 rue
Henri BECQUAERT, ont été sollicités pour acquérir ce bien cadastré AB 777 d'une
surface de 74 ca après division cadastrale réalisée par le Cabinet de Géomètre-Expert
2CT de LENS.

Les services de France Domaine ont été saisis d'une évaluation en vue de la cession.

Par courrier en date du 08 Décembre 2022, les services fiscaux ont estimé le terrain à
1 110.00 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Considérant que les époux MANTEL ont accepté l'offre de la commune à 1 110,00 €,
les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- D'émettre un avis favorable à la cession du terrain cadastré AB 777 pour un montant
de 1 110.00 €.
- La cession de ce terrain sera régularisée en la forme administrative.
- De désigner Monsieur Jacky LELONG, Premier Adjoint au Maire, comme
représentant de la collectivité pour signer l'acte authentique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 3 février 2023

Transmis en Sous-Préfecture de Lens 07 FEV. 2023
AR : 062-216205237-20230201-
del-010223-016-DE
Affiché le 07 FEV. 2023
Certifié exécutoire le 07 FEV. 2023
Le Maire,



Le Maire,

Daniel KRUSZKA